

**Office
Foncier
Solidaire**
des Yvelines

la propriété pour tous

ASSEMBLEE GENERALE #6 PROCES-VERBAL

Le vendredi vingt-huit juin de l'an deux mille vingt-quatre à neuf heure, les administrateurs du Groupement d'Intérêt Public – Organisme Foncier Solidaire des Yvelines se sont réunis en Assemblée Générale à l'Hôtel du Département, 2 place André Mignot à Versailles (78000).

L'Assemblée Générale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, son Président. Vincent GARRAULT est désigné Secrétaire de séance.

Les administrateurs présents ont signé un registre de présence, qui laisse apparaître un total de 5 (cinq) administrateurs présents :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Pour le Département des Yvelines	Monsieur Olivier LEBRUN Madame Cécile DUMOULIN (par visioconférence) Madame Gwendoline DESFORGES
Pour Les Résidences Yvelines Essonne	Monsieur Arnaud LEGROS (pouvoir donné à Cécile DUMOULIN)
Pour CITALLIOS	Monsieur Maurice SISSOKO (pouvoir donné à Gwendoline DESFORGES)

AUTRES PARTICIPANTS :

Pour l'OFS Yvelines	Monsieur Simon GOUDIARD Monsieur Vincent GARRAULT Madame Mélanie SOURIAL
Pour le Département des Yvelines	Madame Nelly GILBERT Madame Anne-Sophie DUCARROZ
Pour CITALLIOS	Madame Manon HUC GUILLOTON
Pour Mazars	Madame Lamyaa BENNIS

Le quorum prévu à l'article 6.1 de la convention constitutive étant atteint, le Président déclare que le l'Assemblée Générale est régulièrement composée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Pour approbation – Comptes annuels du Groupement au titre de l'exercice 2023
2. Pour approbation – Rapport de gestion de l'exercice 2023
3. Pour approbation – Affectation du résultat de l'exercice 2023
4. Quitus à donner au Président et au Directeur de leur gestion pour l'exercice 2023



ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE DES YVELINES



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AU CAPITAL DE 26.000.000 €
SIEGE SOCIAL : 2, PLACE ANDRE MIGNOT 78000 VERSAILLES
SIRET N°130 029 499 00014



Point n°1 | Approbation des comptes annuels du Groupement au titre de l'exercice 2023

Olivier LEBRUN présente rapidement le bilan et le compte de résultats de l'OFS des Yvelines, inchangés vis-à-vis des éléments présentés au cours du CA d'arrêt des comptes du 22 mars 2024.

Lamyaa BENNIS, représentante de Mazars et intervenant en tant que commissaire aux comptes prend la parole et présente son rapport. Elle rappelle ainsi les fondements sur lesquels repose l'audit, les responsabilités de chacun, ainsi que les vérifications spécifiques.

Caractère non récurrent du compte de résultat avec un droit d'entrée encaissé en 2023, élément non établiable dans les comptes.

Les commissaires aux comptes ont également pris connaissance de la documentation autre que les comptes (rapport de gestion, rapport d'activité) qui sont également conformes.

Mazars conclut en déclarant certifier sans réserve les comptes du GIP OFS des Yvelines.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, les comptes annuels définitifs du Groupement au titre de l'exercice 2023.

Point n°2 | Approbation du rapport de gestion

Simon GOUDIARD fait une synthèse des grands ensembles composant le rapport de gestion qui demeure inchangé vis-à-vis du projet de rapport présenté en CA du 22 mars 2024.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, le rapport de gestion de l'exercice 2023.

Point n°3 | Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Olivier LEBRUN rappelle aux administrateurs que le résultat comptable du GIP-OFS des Yvelines s'établit à 522.037,00€ et propose une affectation en report à nouveau créditeur.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, l'affectation du résultat comptable de 522.037,00€ en report à nouveau créditeur.

Point n°4 | Quitus au Président et au Directeur de leur gestion pour l'exercice 2023

Olivier LEBRUN propose aux administrateurs de donner au Président et au Directeur quitus de leur gestion de l'exercice 2023.

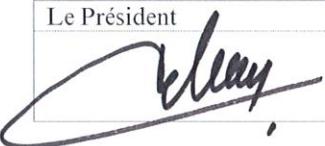
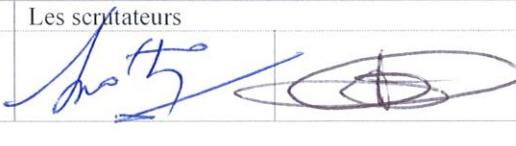
Résolution n°4

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, donne au Président et au Directeur quitus de leur gestion pour l'exercice 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 09h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures :

Le Président	Les scrutateurs	Le secrétaire
		

ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE DES YVELINES

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AU CAPITAL DE 26.000.000 €
SIEGE SOCIAL : 2, PLACE ANDRE MIGNOT 78000 VERSAILLES
SIRET N°130 029 499 00014



Assemblée Générale

Registre de présence

Séance : AG n°6 – 28 Juin 2024

Nom	Présent (signature)	Représenté : Nom / signature	Excusé
-----	------------------------	------------------------------	--------

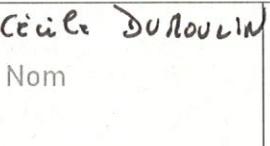
Pour le Conseil Départemental des Yvelines :

Olivier LEBRUN	Signature 	Nom	Signature	
Cécile DUMOULIN	Visio, Signature 	Nom	Signature	
Gwendoline Desforges	Signature 	Nom	Signature	

Pour CITALLIOS :

Maurice SISSOKO	Signature	gwendoline Desforges 	Nom	Signature
--------------------	-----------	--	-----	-----------

Pour Les Résidences Yvelines Essonne :

Arnaud LEGROS	Signature	Cécile DUMOULIN 	Nom	Signature
------------------	-----------	--	-----	-----------

OFFICE FONCIER SOLIDAIRE DES YVELINES

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AU CAPITAL DE 26 000 000 € - SIREN 130 029 499
SIEGE SOCIAL : 2, PLACE ANDRE MIGNOT 78000 VERSAILLES

Formulaire de vote par procuration

Assemblée générale des membres du 28 Juin 2024 à 9h00

Désignation du membre du groupement :

Nom ou dénomination : CITAlis

Représentant : Francesca BISSON

Domicile ou siège social : 65 rue des Trois Fontaines à Neuville (92000)

Représentant : 20 % du groupement,

Connaissance prise des documents annexés à la présente formule, de l'avis inséré dans celle-ci ainsi que des pièces énumérées dans cet avis,

Donne pouvoir à :

Monsieur (Nom, Prénom) : DESFORGES Gwendoline

À l'effet de représenter le titulaire à l'assemblée générale du groupement convoquée le 28 Juin 2024 à 9h00.

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validation formelle des comptes

En conséquence,

Donne pouvoir pour :

Assister à la réunion de cette assemblée et à toute assemblée subséquente délibérant sur le même ordre du jour dans le cas où le quorum ne serait pas atteint à l'assemblée précédente.

Émarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée, prendre part à toutes délibérations et émettre tout vote sur les questions à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux et pièces et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à : Nanterre , le : 21.06.2024.

Faire précéder de la mention manuscrite : Bon pour pouvoir,

Bon pour pouvoir

Signature :



OFFICE FONCIER SOLIDAIRE DES YVELINES

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AU CAPITAL DE 26 000 000 € - SIREN 130 029 499
SIEGE SOCIAL : 2, PLACE ANDRE MIGNOT 78000 VERSAILLES

Formulaire de vote par procuration

Assemblée générale des membres du 28 Juin 2024 à 9h00

Désignation du membre du groupement :

Nom ou dénomination : LEGROS Arnaud

Représentant : LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

Domicile ou siège social : 18 Boulevard du Midi 78200 Mantes-la-Jolie

Représentant : % du groupement,

Connaissance prise des documents annexés à la présente formule, de l'avis inséré dans celle-ci ainsi que des pièces énumérées dans cet avis,

Donne pouvoir à :

Monsieur (Nom, Prénom) :

À l'effet de représenter le titulaire à l'assemblée générale du groupement convoquée le 28 Juin 2024 à 9h00.

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validation formelle des comptes

En conséquence,

Donne pouvoir pour :

Assister à la réunion de cette assemblée et à toute assemblée subséquente délibérant sur le même ordre du jour dans le cas où le quorum ne serait pas atteint à l'assemblée précédente.

Émarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée, prendre part à toutes délibérations et émettre tout vote sur les questions à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux et pièces et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à :

Auberg-la-Plaine , le : 25/6/2024 .

Faire précéder de la mention manuscrite : Bon pour pouvoir,

Bon pour pouvoir

Signature :

